

Rapport annuel

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

TRAQUIERO

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE).....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)..	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Sur son territoire, on trouve en 2022, 12 services :
- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

Le présent rapport concerne uniquement le service : TRAQUIERO.

Les communes de ce service sont les suivantes : PERROS-GUIREC et TREGASTEL.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

9 624 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 17 ans. Il prend fin le 31 décembre 2026.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	08/03/2011	Pose de compteurs pour les immeubles concernés par l'individualisation des contrats d'eau Remboursement des charges de contrôle sanitaire
2	01/01/2017	Mise en place de la télérelève sur l'ensemble des compteurs des abonnés. Prolongation de la durée du contrat de 5 ans. Modification du plan de renouvellement. Modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Réforme de la TVA immobilière.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des branchements en plomb, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des peintures intérieures
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, manutention et évacuation des boues et des sous produits, mise en place de télérelèves et radiorelèves des compteurs, modélisation du réseau, recherche de fuites, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, des canalisations, des clôtures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Prise d'eau de Lestrez sur le LEGUER	400	1 024 666	990 273	-3,36 %
Prélèvement d'eau de surface				
Total des prélèvements [m³]		1 024 666	990 273	-3,36 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	63 506	73 522

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station de Pont Couennec	8 000	899 777	816 030	-9,31 %
Traitement complet				

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	899 777	816 030	-9,31 %
Importations	63 506	73 522	+15,77 %
Total général	963 283	889 552	-7,65 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	9 990	10 115	+1,25 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	2	0,00 %
Nombre total d'abonnements	9 992	10 117	+1,25 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

PERROS-GUIREC	7 338
TREGASTEL	2 779
Total des abonnés	10 117

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	899 777	816 030	-9,31 %
Volume importé	63 506	73 522	+15,77 %
Volume exporté	- 128 259	- 80 674	-37,10 %
Volume mis en distribution	835 024	808 878	-3,13 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	648 243	657 943	+1,50 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	30 564	28 497	-6,76 %
Volume total vendu aux abonnés	678 807	686 440	+1,12 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 65 m³ par an. Elle était de 65 m³ en 2021.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	128 259	80 674
Volume total exporté	- 128 259	- 80 674

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	168,1	168,3	+0,16 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2023, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 25,74 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

EAU POTABLE : TRAQUIERO

2022

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,14	36,44	+6,74 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,312	0,333	+6,73 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	1,296	1,383	+6,71 %
	N° 3 (101 à 150 m ³)	1,296	1,383	+6,71 %
	N° 4 (151 à 2 000 m ³)	1,296	1,383	+6,71 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	1,001	1,069	+6,79 %
	Vente en Gros	0,471	0,503	+6,79 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,92	67,38	+8,82 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,208	0,254	+22,12 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,378	0,431	+14,02 %
	N° 3 (101 à 150 m ³)	0,591	0,667	+12,86 %
	N° 4 (151 à 2 000 m ³)	0,591	0,883	+49,41 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,591	0,883	+49,41 %
	Vente en Gros	0,246	0,246	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,037	0,0379	+2,43 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

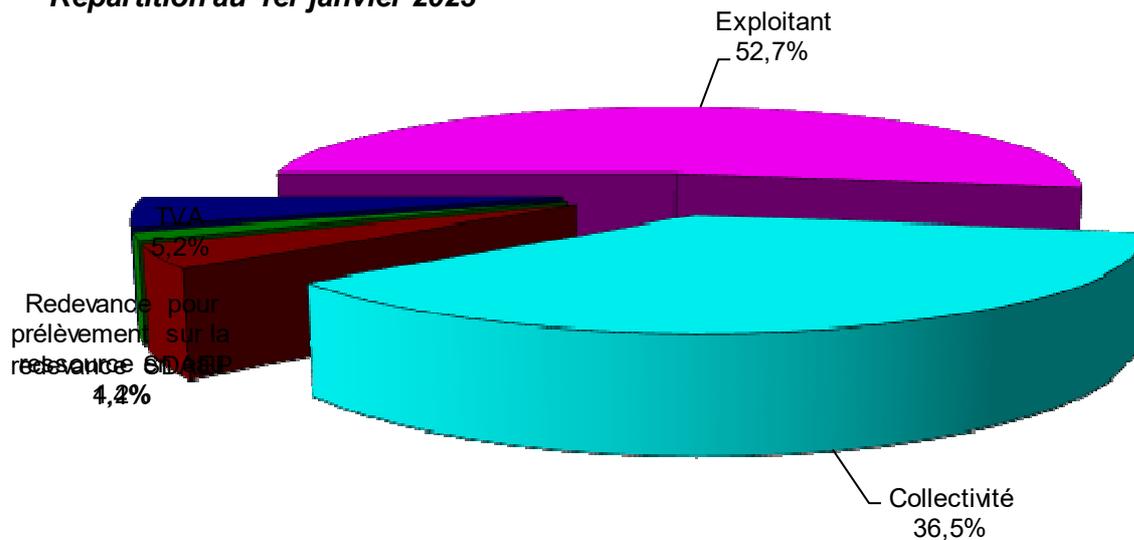
	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	160,14	170,90	+6,72 %
Collectivité	106,44	118,51	+11,34 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,44	4,55	+2,48 %
TVA	15,57	16,91	+8,61 %
Total [€ TTC]	298,59	324,37	+8,63 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+8,56 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,70 €/m³
 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,14	36,44	+6,74 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,312	0,333	+6,73 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	1,296	1,383	+6,71 %
	N° 3 (101 à 150 m ³)	1,296	1,383	+6,71 %
	N° 4 (151 à 2 000 m ³)	1,296	1,383	+6,71 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	1,001	1,069	+6,79 %
	Vente en Gros	0,471	0,503	+6,79 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,92	67,38	+8,82 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,208	0,254	+22,12 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	0,378	0,431	+14,02 %
	N° 3 (101 à 150 m ³)	0,591	0,667	+12,86 %
	N° 4 (151 à 2 000 m ³)	0,591	0,883	+49,41 %
	N° 5 (au-delà de 2 000 m ³)	0,591	0,883	+49,41 %
	Vente en Gros	0,246	0,246	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,037	0,0379	+2,43 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

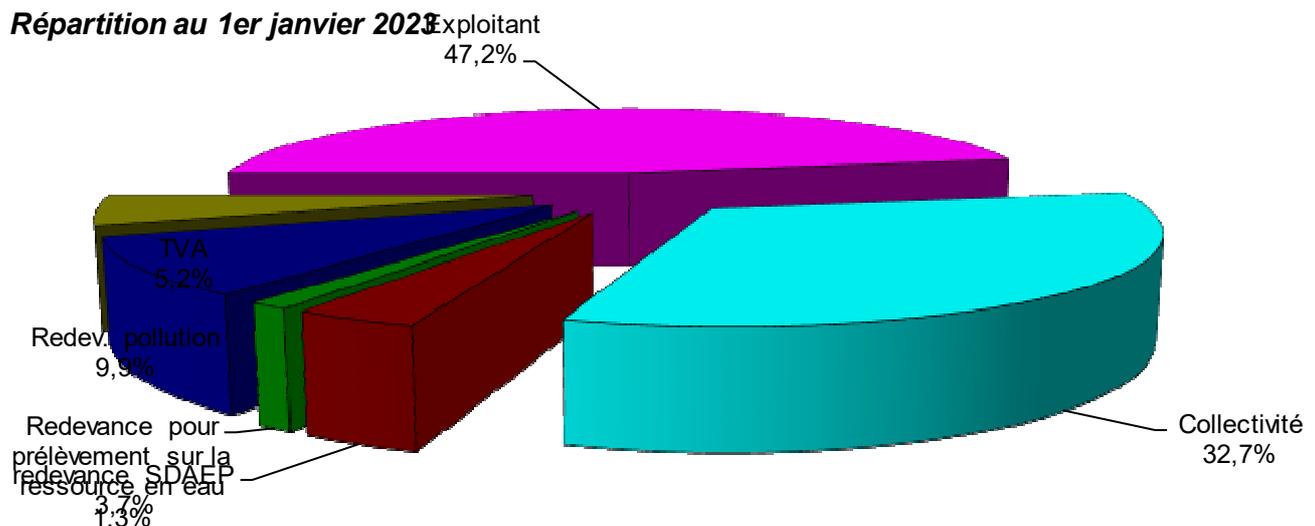
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	160,14	170,90	+6,72 %
Collectivité	106,44	118,51	+11,34 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,44	4,55	+2,48 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,55	18,89	+7,64 %
Total [€ TTC]	336,57	362,35	+7,66 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+8,56 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,02 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	896 030,17 €	920 894,16 €	+2,77 %
dont abonnements	642 753,98 €	660 437,19 €	+2,75 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 7 391,93 €	- 4 331,73 €	
Recettes de volume exporté	21 162,74 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	909 800,98 €	916 562,43 €	+0,74 %

- Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	963 267,41 €	983 694,17 €	+2,12 %
dont abonnements	352 335,64 €	364 168,44 €	+3,36 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 12 286,30 €	- 8 459,59 €	
Recettes de volume exporté	55 151,37 €	48 807,77 €	-11,50 %
Total recettes de vente d'eau	1 006 132,48 €	1 024 042,35 €	+1,78 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	25	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	29	3	89,7 %	ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, le contrôle sanitaire des ARS a été élargi à la surveillance de certains métabolites de pesticides comme l'ESA-métolachlore.

Cette molécule était soumise à une limite de qualité réglementaire fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules),

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2022 des dépassements de la limite de qualité réglementaire sur l'ESA-métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle (Vmax = 510 µg/l) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée.

Dans son avis du 30 septembre 2022, l'ANSES a considéré que l'ESA-métolachlore est un métabolite non pertinent. Il n'entraîne donc plus de non-conformités sur l'eau distribuée depuis cette date.

Par arrêté ministériel du 30 décembre 2022, en application de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020, les métabolites non pertinents (comme l'ESA-métolachlore) sont soumis à une valeur indicative unique de 0,9 µg/l. En cas de dépassement de cette valeur indicative, un plan d'actions visant à diminuer les teneurs dans l'eau traitée, est à mettre en œuvre.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

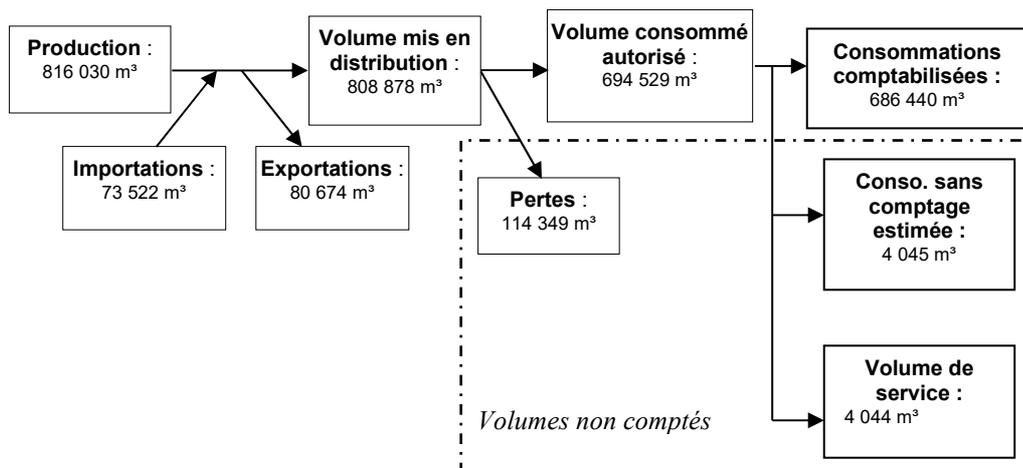
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	108

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 045 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 044 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	80,1 %	82,1 %	80,1 %	84,6 %	87,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,3	3,0	3,0	2,5	2,0

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,1	2,9	2,8	2,4	1,9

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	12,5	13,3	11,4	13,3	12,6
Seuil de rendement [%]	67,5 %	67,7 %	67,3 %	67,7 %	67,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,605	1,800	1,285	0,840	1,019

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,8 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement de réseau : - PERROS-GUIREC : Chataigneraie (77 ml + 1 branchement), route de Kervasclet (100 ml + 5 branchements), rue Duguay-Trouin (235 ml + 12 branchements) - TREGASTEL : route du Bourg (607 ml + 47 branchements)	295 907 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	13 112 159,57 €	17 940 513,36 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 127 461,27 €	1 585 561,09 €
dont en intérêts	355 129,39 €	356 957,44 €
dont en capital	772 331,88 €	1 228 603,65 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	2 829 887,53 €	3 196 129,47 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance	1 258,10 €	1 523,96 €

L'INFORMATION eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2022



LANNION TREGOR COMMUNAUTE (TRAQUIERO)

Extrait du rapport annuel 2022
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de LANNION

TERRITOIRE

9 624 habitants

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2022, 12 services :
- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

La présente fiche concerne uniquement le service de TRAQUIERO.

Il regroupe les communes de : Perros-Guirec et Trégastel.

La population INSEE est de 9 624 **habitants**, pour TRAQUIERO. En prenant en compte la population estivale, environ 30 000 habitants sont desservis par le service d'eau potable.



2 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société Veolia eau -
CGE
En affermage

La société Veolia eau - CGE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **10 117 abonnés** (+1,25 % par rapport à 2021), pour TRAQUIERO.



PRODUCTION

2 ressources

Des ressources propres à la communauté d'agglomération : la prise d'eau de Lestrez sur le LEGUER (Prise en rivière) a fourni 816 030 m³ d'eau traitée.

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 73 522 m³ :
- Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable a fourni 73 522 m³.



DISTRIBUTION

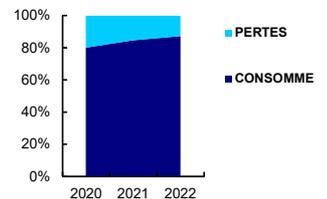
Un réseau de 168 km
686 440 m³ consommés

En 2022 les abonnés domestiques ont consommé 657 943 m³ soit en moyenne **187 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 28 497 m³, soit un total de 686 440 m³ (+1,12 % par rapport à 2021).

Par ailleurs, un volume total de 80 674 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 87,1 %** en 2022 (il était de 84,6 % en 2021).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,8 %.



Rendement du réseau

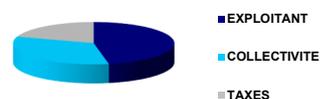
PRIX

362,35 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 362,35 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2023, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,02 €/m³, **+7,66 % par rapport à 2022**.

Sur ce montant, 47 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 33 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.



Répartition des montants collectés